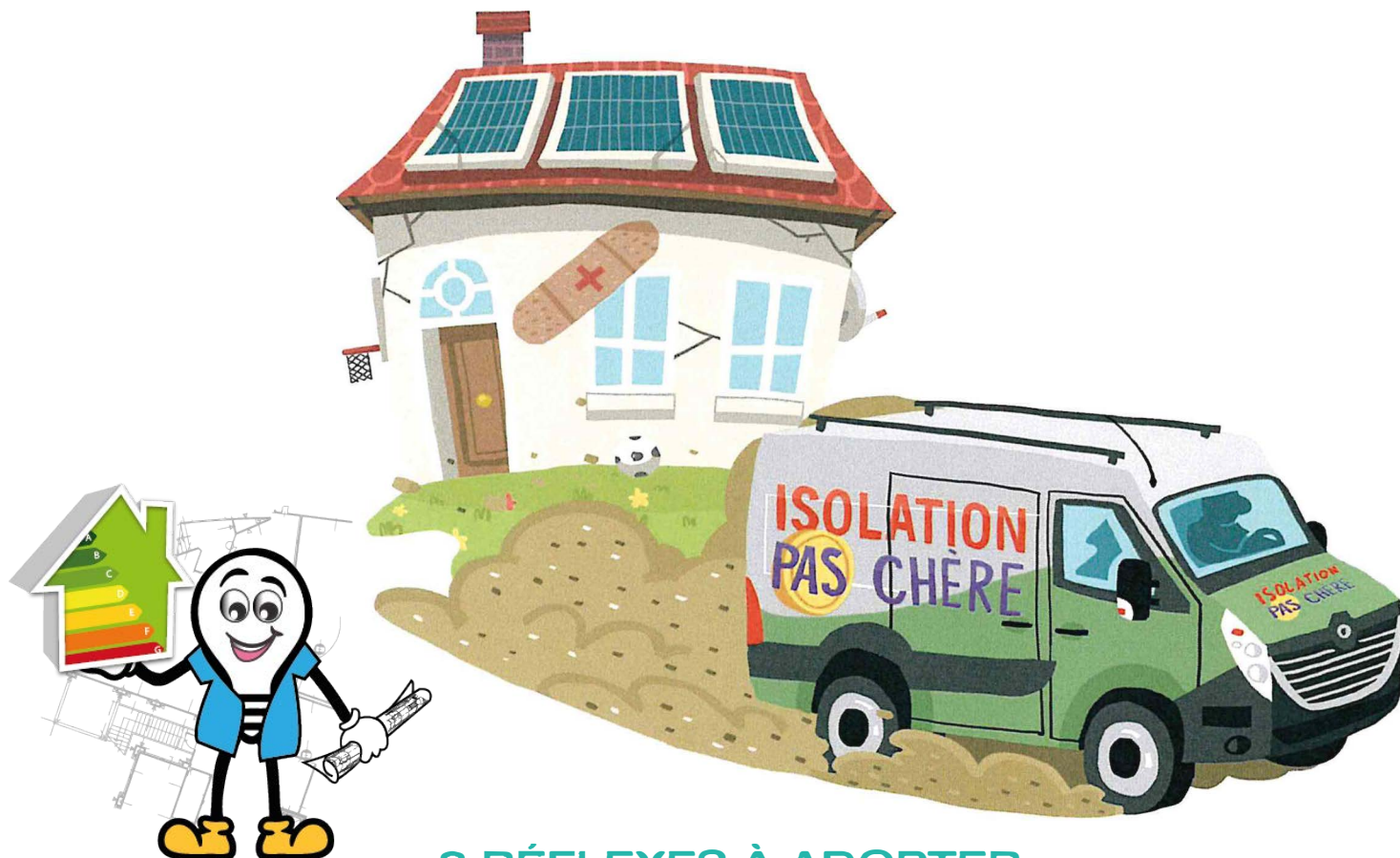


## FAIRE SES TRAVAUX, SANS TOMBER DANS LE PANNEAU



### 8 RÉFLEXES À ADOPTER

1

#### **Vous voulez faire des économies d'énergie ?**

Pour savoir quels travaux réaliser et connaître les aides auxquelles vous avez droit, renseignez-vous auprès d'un conseiller



2

#### **Les services publics ne démarchent jamais !**

Attention aux entreprises qui prétendent agir pour le compte d'organismes publics ou de votre fournisseur d'énergie.

3

**Démarché ?** Ne donnez pas vos coordonnées bancaires et ne signez jamais le jour même. Soyez vigilant, un crédit peut être dissimulé dans la liasse de documents présentés.

4

**Ne vous précipitez pas :** Demandez un devis et comparez avec d'autres offres.

5

#### **Méfiez-vous des offres trop alléchantes !**

Vous n'avez pas nécessairement droit aux aides annoncées et les économies d'énergies réelles peuvent être bien inférieures aux promesses.

6

**Si vous avez contracté un crédit,** ne signez pas l'attestation de fin de travaux avant qu'ils ne soient totalement terminés.

7

**Un litige ?** Pensez aux associations de consommateurs pour vous aider.

8

#### **Les pratiques d'une entreprise vous semblent frauduleuses ?**

Contactez la DGCCRF.  
[www.signal.conso.gouv.fr](http://www.signal.conso.gouv.fr)